



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

---

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

---

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

---

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.

UPOV

C/XXI/ 2.

ORIGINAL: français

DATE: 7 août 1987

## UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

## CONSEIL

Vingt et unième session ordinaire  
Genève, 15 et 16 octobre 1987

RAPPORT ANNUEL DU SECRETAIRE GENERAL POUR 1986

(Dix-huitième année)

## I. ETAT DE L'UNION

1. L'année 1986 n'a été marquée d'aucune variation dans le nombre des Etats membres, qui s'établissait donc, comme l'année précédente, à 17 : Afrique du Sud, Allemagne (République fédérale d'), Belgique, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

2. Par contre, elle a été marquée d'une augmentation du nombre des Etats liés par l'Acte révisé du 23 octobre 1978 de la Convention : en effet, la République fédérale d'Allemagne et l'Italie ont déposé leurs instruments de ratification de cet Acte le 12 mars et le 28 avril, respectivement. Cet Acte est entré en vigueur à l'égard de ces deux Etats le 12 avril et le 28 mai 1986, respectivement. Il lie désormais 15 des 17 Etats membres (la Belgique et l'Espagne ne l'ont pas encore ratifié).

3. Le tableau qui figure à l'annexe du présent document résume la situation des divers Etats vis-à-vis des différents Actes de la Convention (au 1er juillet 1987).

## II. PERSONNEL DU BUREAU DE L'UNION

4. M. Heribert Mast, Secrétaire général adjoint de l'Union depuis le 1er mars 1974, a démissionné le 11 août 1986, pour des raisons de santé. Il est décédé peu après. M. Walter Gfeller, chef du Bureau suisse de la protection des variétés et membre du Conseil de l'UPOV depuis que la Suisse est devenue un Etat membre de l'UPOV, en 1977, lui a succédé le 30 novembre 1986.

## III. SESSIONS

5. En 1986, les différents organes de l'UPOV ont tenu les réunions mentionnées ci-après. Sauf indication contraire, elles ont eu lieu à Genève.

6. Le Conseil a tenu trois sessions en 1986, sous la présidence de M. J. Rigot (Belgique) : la sixième session extraordinaire, le 29 septembre, la septième session extraordinaire, le 1er décembre, à Paris (France) et la vingtième session ordinaire, le 2 décembre, également à Paris. Cette dernière date et ce lieu ont été retenus pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire de la Convention UPOV (signée le 2 décembre 1961).

7. A sa sixième session extraordinaire, le Conseil a procédé à la nomination d'un nouveau secrétaire général adjoint.

8. A sa septième session extraordinaire, le Conseil a pris note de l'intention du Ministre de l'agriculture de la France de remettre au Président du Conseil et au Secrétaire général l'insigne d'Officier de l'Ordre du Mérite agricole.

9. Alors que les sessions extraordinaires ont été restreintes aux seules délégations des Etats membres, la vingtième session ordinaire du Conseil s'est déroulée avec la participation d'observateurs de l'Argentine, de la Finlande, de la Norvège et de la Pologne, ainsi que de la Communauté économique européenne (CEE) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

10. A cette session, le Conseil :

i) a approuvé le rapport du Secrétaire général sur les activités de l'Union en 1985 et pendant les neuf premiers mois de 1986, le rapport sur sa gestion et sur la situation financière de l'Union en 1985, et les comptes de l'Union pour 1985;

ii) a renouvelé le mandat de la Suisse en tant que vérificateur des comptes de l'UPOV jusqu'à la fin de l'exercice 1989;

iii) a approuvé les rapports sur l'état d'avancement des travaux de ses différents organes subsidiaires et leurs plans de travail;

iv) a élu M. S.D. Schlosser (Etats-Unis d'Amérique) et M. W.F.S. Duffhues (Pays-Bas) respectivement Président et Vice-président du Conseil pour un mandat de trois ans prenant fin à l'issue de la vingt-troisième session ordinaire du Conseil, en 1989, M. J.K. Doodson (Royaume-Uni) et M. G. Fuchs respectivement Président et Vice-président du Comité technique, pour un mandat de même durée, et prolongé d'un an le mandat de Mme V. Silvey (Royaume-Uni) à la tête du Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateurs.

11. S'agissant des travaux des organes subsidiaires, le Conseil a plus particulièrement décidé du principe d'une révision de la Convention en vue de la perfectionner, voire même de l'étendre à d'autres types de matériel vivant. D'autre part, il a adopté des Recommandations de l'UPOV concernant l'harmonisation des listes d'espèces protégées. Il a pris note d'une motion de la Section "plantes potagères" de la Fédération internationale du commerce des semences (FIS) relative à l'extension des droits protégés, conformément à l'article 5.4) de la Convention, et a souligné l'importance que revêt la

Recommandation relative à l'article 5 de la Convention adoptée par la Conférence diplomatique de 1978. Enfin, il a pris note de la décision du Comité technique d'introduire une nouvelle méthode statistique d'interprétation des données relatives à la distinction (l'analyse globale sur plusieurs années) pour les graminées fourragères et d'examiner si cette méthode peut aussi être appliquée à d'autres espèces.

12. La vingtième session ordinaire du Conseil a été suivie, les 2 et 3 décembre 1986, par un Symposium marquant le 25e anniversaire de la Convention UPOV. Le programme se composait de trois allocutions, de deux exposés et d'un débat. Les allocutions ont été prononcées par le Président du Conseil de l'UPOV, M. J. Rigot (Belgique), le Secrétaire général, M. A. Bogsch, et, au nom du Ministre français de l'agriculture, par M. H.P. Culaud, Directeur adjoint du Cabinet du Ministre. Le premier exposé avait pour thème la "Contribution de l'amélioration des plantes à la production vivrière" et a été présenté par un obtenteur du secteur privé, M. C. Mastenbroek (Pays-Bas), qui a notamment été Président de l'Association internationale des sélectionneurs pour la protection des obtentions végétales (ASSINSEL) de 1980 jusqu'en été 1986. Le deuxième exposé avait pour thème "L'amélioration des plantes : une action associant laboratoires publics, entreprises de sélection et utilisateurs de variétés" et a été présenté par un chercheur du secteur public, M. A. Cauderon, actuellement Directeur du Bureau français des ressources génétiques, Président du Comité technique permanent de la sélection (CTPS), membre de l'Institut de France (Académie des Sciences) et Secrétaire perpétuel de l'Académie d'agriculture.

13. Le Symposium a été suivi de visites de stations et d'organismes français d'amélioration des plantes, publics et privés, les 4 et 5 décembre.

14. L'assistance du Symposium se composait des participants au Conseil, de représentants de l'Association internationale d'essais de semences (ISTA), de membres de sept organisations internationales non gouvernementales (Association internationale des producteurs de l'horticulture (AIPH), Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI), Association internationale des sélectionneurs pour la protection des obtentions végétales (ASSINSEL), Communauté internationale des obtenteurs de plantes ornementales et fruitières de reproduction asexuée (CIOPORA), Association des obtenteurs de variétés végétales de la Communauté économique européenne (COMASSO), Comité des semences du marché commun (COSEMCO) et Fédération internationale du commerce des semences (FIS)), de participants individuels et de nombreuses personnalités françaises. Les "pères de la Convention" et les anciens présidents du Conseil en retraite ont aussi participé au Symposium, à titre d'invités d'honneur.

15. Le Comité consultatif a tenu deux sessions en 1986, sous la présidence de M. J. Rigot (Belgique), principalement afin de préparer la vingtième session ordinaire du Conseil et la célébration du vingt-cinquième anniversaire de la Convention UPOV: la trente-troisième, les 15 et 18 avril, et la trente-quatrième, le 1er décembre, à Paris.

16. Le Comité administratif et juridique a tenu deux sessions en 1986, sous la présidence de M. F. Espenhain (Danemark) : sa dix-septième, les 16 et 17 avril, et sa dix-huitième, les 18 et 19 novembre. Un observateur de la CEE a participé à chacune de ces sessions. Le Sous-groupe "biotechnologies" de ce Comité s'est aussi réuni deux fois, la veille de chacune des sessions du Comité.

17. Lors de ses deux sessions, le Comité a examiné diverses questions relatives : i) à l'application de la Convention aux genres et espèces botaniques (article 4 de la Convention); ii) à l'étendue de la protection (article 5); iii) aux écarts minimaux entre les variétés (articles 5 et 6); iv) aux dénominations variétales (article 13); et v) aux biotechnologies et à la protection des obtentions végétales.

18. S'agissant de l'application de la Convention aux genres et espèces botaniques, le Comité a pris note à sa dix-huitième session des vœux des organisations internationales professionnelles présentés sous la forme de listes de priorités. Il poursuivra l'examen de cette question lorsqu'il aura recueilli les vœux de toutes les organisations intéressées. A cette même session, le Comité a été saisi par le Sous-groupe d'une recommandation tendant à rendre obligatoire l'extension de la protection à tous les genres et espèces botaniques, ainsi que d'une proposition tendant à ce que l'on examine, à plus long terme, si le système faisant l'objet de la Convention UPOV ne devrait pas aussi être étendu aux micro-organismes (s'ils ne sont pas considérés comme des plantes) et aux animaux. Le Comité n'a abordé ces questions que très brièvement.

19. Au sujet de l'étendue de la protection, le Comité a procédé à un débat général à sa dix-septième session. A sa dix-huitième session, il a examiné, sans parvenir encore à une conclusion, un document établi par le Bureau de l'Union et contenant, sous la forme d'une recommandation, des dispositions types pour une protection très étendue. Ces dispositions types prévoient que, sous réserve d'exceptions limitées et d'un principe de l'épuisement des droits adapté à la nature vivante de l'objet sur lequel porte la protection, le titulaire de la protection jouirait d'un droit exclusif sur l'exploitation de la variété protégée. Il a aussi été saisi par le Sous-groupe de recommandations allant dans le même sens. Enfin, il a pris note d'une motion de la Section "plantes potagères" de la FIS et l'a transmise au Conseil (voir ci-dessus).

20. S'agissant des dénominations variétales, le Comité a débattu à chacune des sessions de la révision des Recommandations de l'UPOV relatives aux dénominations variétales en vue de les accommoder, autant que faire se peut, aux vœux des usagers.

21. S'agissant des biotechnologies et de la protection des obtentions végétales, le Comité a pris note à sa dix-septième session des résultats des débats lors de la deuxième réunion avec les organisations internationales tenue les 15 et 16 octobre 1985, de la réunion d'information UPOV/OMPI du 10 janvier 1986 et de la deuxième session du Comité d'experts de l'OMPI sur les inventions biotechnologiques et la propriété industrielle. En particulier, le Comité a noté que selon le paragraphe 64 du rapport sur la session précitée "hormis la délégation de l'Irlande et celle du Japon, ainsi que les représentants de plusieurs organisations non gouvernementales, qui se sont déclarés en faveur d'une protection par brevet de toutes les inventions biotechnologiques sans exception, toutes les autres délégations gouvernementales qui se sont exprimées sur ce sujet ont dit que le temps n'était pas encore venu de prendre une décision sur la question de la suppression de l'exclusion des variétés végétales ainsi que de l'exclusion des races animales et des procédés essentiellement biologiques de la brevetabilité."

22. Toujours à la dix-septième session, le Comité a procédé à un échange de vues sur :

i) la décision prise dans l'affaire in re Hibberd par la Commission des recours et des collisions en matière des brevets (US Board of Patent Appeals and Interferences - la plus haute juridiction administrative compétente en matière de brevetabilité) de l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique;

ii) la communication de l'Office fédéral suisse de la propriété intellectuelle concernant les directives pour l'examen des demandes de brevet ressortissant au domaine de la biotechnologie.

23. Le Comité technique a tenu sa vingt-deuxième session les 20 et 21 novembre 1986, sous la présidence de M. J.-M. Elena Rossello (Espagne). Un observateur de la CEE a participé à cette session.

24. Sur la base des travaux préparatoires des groupes de travail techniques, le Comité technique a adopté six principes directeurs d'examen (pour le bégonia elatior, le framboisier, l'impatiante, le juniperus, la pomme de terre et le pommier) et a examiné un certain nombre de questions soulevées sur la base de l'expérience pratique acquise par les Etats membres dans la conduite de l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité des nouvelles variétés végétales.

25. Comme les années précédentes, le Comité a abordé des sujets nombreux et variés. Outre la décision consignée ci-dessus dans le rapport sur la vingtième session ordinaire du Conseil, on relèvera ici ses travaux visant à augmenter la valeur informative de la documentation technique de l'Union. A cet égard, le Comité a plus particulièrement adopté un nouveau format pour les principes directeurs d'examen et approuvé la publication d'une liste bibliographique relative à l'examen des variétés. Par ailleurs, il a adopté un Formulaire type révisé pour la description d'une variété, lequel fait partie du Rapport type de l'UPOV sur l'examen d'une variété.

26. Le Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur a tenu sa quatrième session à Hanovre (République fédérale d'Allemagne) du 21 au 23 mai 1986.

27. Le sujet le plus important qui a été examiné par ce groupe de travail a trait à l'examen de l'homogénéité des variétés. Pour les variétés de plantes autogames, le groupe de travail a recommandé des mesures en vue d'une harmonisation plus poussée des méthodes d'interprétation des données utilisées par les Etats membres. Pour les variétés de plantes allogames, il a poursuivi l'étude d'une nouvelle méthode d'examen plus élaborée et plus fiable sur le plan statistique.

28. Le Groupe de travail technique sur les plantes agricoles a tenu sa quinzième session à Dublin (Irlande) du 4 au 6 juin 1986.

29. La tâche principale de ce groupe de travail et des suivants consiste à établir ou réviser des principes directeurs d'examen, lesquels ont une grande importance dans la mesure où, notamment, ils définissent la notion de variété pour l'espèce considérée. Dans ce cadre, le groupe de travail s'est penché plus particulièrement sur les documents concernant la luzerne, le navet et la navette, et le triticale. Une autre activité ayant, à terme, des incidences considérables sur la notion même de variété et, par conséquent, les activités de l'UPOV a consisté à étudier les possibilités pratiques offertes par l'électrophorèse dans l'examen des variétés de blé. Les travaux sur cette question seront poursuivis.

30. Le Groupe de travail technique sur les plantes fruitières a tenu sa dix-septième session à Wädenswil (Suisse) du 17 au 19 septembre 1986.
31. Le groupe de travail a principalement travaillé sur l'établissement ou la révision des principes directeurs d'examen concernant le goyavier, le groseillier à maquereau, le macadamia et le manguier.
32. Le Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers a tenu sa dix-neuvième session à Wageningen (Pays-Bas) du 16 au 18 juillet 1986.
33. Le groupe de travail a principalement travaillé sur l'établissement ou la révision des principes directeurs d'examen concernant l'alstroemère, le glaïeul, le pélargonium zonale et le géranium-lierre, et le pélargonium des fleuristes.
34. Le Groupe de travail technique sur les plantes potagères a tenu sa dix-neuvième session à Salerne (Italie) du 27 au 29 mai 1986.
35. Le groupe de travail a principalement travaillé sur l'établissement ou la révision des principes directeurs d'examen concernant l'aubergine, la chicorée, la courgette, le melon, et le navet et la navette.

#### IV. RELATIONS AVEC LES ETATS ET LES ORGANISATIONS

36. Le 10 janvier 1986 a eu lieu une réunion d'information sur les biotechnologies et la propriété intellectuelle organisée conjointement par l'UPOV et l'OMPI. Ont pris part à cette réunion des représentants des administrations de la protection des obtentions végétales, des administrations de la protection de la propriété industrielle et des milieux professionnels usagers de l'une ou l'autre forme de protection (ou des deux).
37. En janvier 1986, le Secrétaire général adjoint a participé à une réunion de la Commission de la protection du droit de l'obtenteur de l'Association internationale des producteurs de l'horticulture (AIPH), qui s'est tenue à Berlin (Ouest).
38. L'UPOV a été représentée à titre d'observateur à la deuxième session du Comité d'experts de l'OMPI sur les inventions biotechnologiques et la propriété industrielle, qui s'est tenue du 3 au 7 février 1986.
39. En février 1986, le Secrétaire général adjoint a participé à un symposium sur l'amélioration des plantes, tenu à Lincoln (Nouvelle-Zélande) et organisé par les Divisions de la recherche sur l'agriculture, l'horticulture et l'industrie de transformation du Ministère néo-zélandais de la recherche scientifique et industrielle. Il y a présenté un exposé sur la protection des obtentions végétales et la Convention UPOV.
40. Alors qu'il était en Nouvelle-Zélande, le Secrétaire général adjoint a été invité à se rendre en Australie, où il a rencontré le Ministre du secteur primaire ainsi que divers parlementaires et fonctionnaires travaillant à l'étude entreprise sur l'introduction en Australie de la protection des obtentions végétales.

41. Le 18 avril 1986, l'UPOV a organisé une réunion d'information avec les organisations internationales sur les dénominations variétales, à laquelle ont pris part des représentants de l'AIPH, de l'ASSINSEL, de la CIOPORA, du COMASSO et de la FIS.

42. En mai 1986, le Secrétaire général adjoint a participé à la réunion annuelle de l'Association des obtenteurs allemands (Bundesverband Deutscher Pflanzenzüchter), tenue à Hameln (République fédérale d'Allemagne). Il y a présenté un exposé sur les liens entre la protection des obtentions végétales et la protection par brevet compte tenu de l'évolution de la biotechnologie.

43. Egalement en mai 1986, le Secrétaire général adjoint a participé au congrès de la Fédération internationale du commerce des semences (FIS) et au congrès de l'Association internationale des sélectionneurs pour la protection des obtentions végétales (ASSINSEL), qui ont eu lieu tous deux à San Francisco (Etats-Unis d'Amérique).

44. Le 16 septembre 1986, un fonctionnaire du Bureau de l'Union a participé à Rome (Italie) à une conférence organisée par l'Organe national (italien) de liaison pour la floriculture et les pépinières avec le concours de la Società italiana brevetti sur le thème "l'évolution de la protection des obtentions végétales en Italie et ses incidences sur la recherche, la concurrence, la modernisation et la spécialisation dans le domaine de l'agriculture et plus particulièrement dans le domaine de la floriculture et des pépinières". Il y a présenté un exposé sur les perspectives d'avenir de la protection des obtentions végétales sur le plan international.

#### V. PUBLICATIONS

45. En 1986, le Bureau de l'Union a publié trois numéros de "Plant Variety Protection"; la "Collection of Plant Variety Protection Laws and Treaties" (publication UPOV No 651(E)) et un supplément; deux suppléments de la "Collection des textes de la Convention de l'UPOV et d'autres documents importants établis par l'UPOV" (publication UPOV No 644(E), (F) et (G)).

46. Le Conseil est invité à approuver le présent rapport.

[L'annexe suit]

ETATS MEMBRES DE L'UNION (au 1er juillet 1987)  
(et Etats signataires de l'Acte de 1978 non encore membres de l'Union)

Etat <sup>4</sup>	CONVENTION DE 1961 (ET ACTE ADDITIONNEL DE 1972) <sup>1</sup>			ACTE DE 1978		
	Date de signature	Date de dépôt de l'instrument <sup>2</sup>	Date de prise d'effet	Date de signature	Date de dépôt de l'instrument <sup>3</sup>	Date de prise d'effet
Afrique du Sud	-	7 octobre 1977	6 novembre 1977	23 octobre 1978	21 juillet 1981	8 novembre 1981
Allemagne (République fédérale d')	2 décembre 1961 (10 novembre 1972)	7 octobre 1977 (7 octobre 1977) 11 juillet 1968 (23 juillet 1976)	(6 novembre 1977) 10 août 1968 (11 février 1977)	23 octobre 1978	12 mars 1986	12 avril 1986
Belgique	2 décembre 1961 (10 novembre 1972)	5 novembre 1976 (5 novembre 1976)	5 décembre 1976 (11 février 1977)	23 octobre 1978	-	-
<u>Canada</u>	-	-	-	31 octobre 1979	-	-
Danemark	26 novembre 1962 (10 novembre 1972)	6 septembre 1968 (8 février 1974)	6 octobre 1968 (11 février 1977)	23 octobre 1978	8 octobre 1981	8 novembre 1981
Espagne	-	18 avril 1980 (18 avril 1980)	18 mai 1980 (18 mai 1980)	-	-	-
Etats-Unis d'Amérique	-	-	-	23 octobre 1978	12 novembre 1980	8 novembre 1981
France	2 décembre 1961 (10 novembre 1972)	3 septembre 1971 (22 janvier 1975)	3 octobre 1971 (11 février 1977)	23 octobre 1978	17 février 1983	17 mars 1983
Hongrie	-	-	-	-	16 mars 1983	16 avril 1983
Irlande	-	-	-	27 septembre 1979	19 mai 1981	8 novembre 1981
Israël	-	12 novembre 1979 (12 novembre 1979)	12 décembre 1979 (12 décembre 1979)	-	12 avril 1984	12 mai 1984
Italie	2 décembre 1961 (10 novembre 1972)	1er juin 1977 (1er juin 1977)	1er juillet 1977 (1er juillet 1977)	23 octobre 1978	28 avril 1986	28 mai 1986
Japon	-	-	-	17 octobre 1979	3 août 1982	3 septembre 1982
<u>Mexique</u>	-	-	-	25 juillet 1979	-	-
Nouvelle-Zélande	-	-	-	25 juillet 1979	3 novembre 1980	8 novembre 1981
Pays-Bas	2 décembre 1961 (10 novembre 1972)	8 août 1967 (12 janvier 1977)	10 août 1968 (11 février 1977)	23 octobre 1978	2 août 1984	2 septembre 1984
Royaume-Uni	26 novembre 1962 (10 novembre 1972)	17 septembre 1965 (1er juillet 1980)	10 août 1968 (31 juillet 1980)	23 octobre 1978	24 août 1983	24 septembre 1983
Suède	-	17 novembre 1971 (11 janvier 1973)	17 décembre 1971 (11 février 1977)	6 décembre 1978	1er décembre 1982	1er janvier 1983
Suisse	(11 janvier 1973) 30 novembre 1962 (10 novembre 1972)	(11 janvier 1973) 10 juin 1977 (10 juin 1977)	(11 février 1977) 10 juillet 1977 (10 juillet 1977)	23 octobre 1978	17 juin 1981	8 novembre 1981

1 Les dates entre parenthèses se rapportent à l'Acte additionnel de 1972

2 de ratification si l'Etat a signé la Convention ou l'Acte additionnel, selon le cas; d'adhésion s'il ne l'a pas signé

3 de ratification, d'approbation ou d'acceptation si l'Etat a signé l'Acte; d'adhésion s'il ne l'a pas signé

4 Les Etats signataires non encore membres sont soulignés